

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.067

L'An Deux Mille Quatre, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 10 SEPTEMBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 10 SEPTEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
Mme CROUE représentée par M. CAU
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DU GYMNASE CHAMPLAIN
Marché de travaux - lot N° 6

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 13 novembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise SOPRIM, le lot n° 6 : couverture - étanchéité.

Or, pendant la réalisation du chantier, l'entreprise s'est trouvée dans l'incapacité de réaliser les travaux qui lui avaient été confiés.

Afin de terminer cette opération il a été procédé à un nouvel Appel d'Offres pour palier à la défaillance de l'entreprise SOPRIM.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 22 juillet et 3 août 2004 a retenu l'offre présentée par l'entreprise SMAC ACIEROÏD pour un montant de 60.788,60 Euros TTC.

Par ailleurs, le nouvel appel d'offres ayant été assuré par la maîtrise d'oeuvre, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 3.600,00 Euros H.T., représentant un montant forfaitaire sur le temps passé.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer un marché d'un montant de 60.788,60 Euros TTC à l'entreprise SMAC ACIEROÏD (correspondant au lot n° 6) pour la réalisation de l'étanchéité du gymnase champlain, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec Monsieur Francis DELAVEAU, maître d'oeuvre de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie les 22 juillet 2004 et 03 août 2004,
- VU le projet d'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec la maîtrise d'oeuvre.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché à venir avec l'entreprise SMAC ACIEROÏD, pour un montant de 60.788,60 Euros TTC.
- d'imputer la dépense correspondante au titre du budget communal imputation 2313 fonction 411.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS